

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 25 FÉVRIER 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	16	16 + 3 pouvoirs

Date de convocation 18 février 2025
Date de publication 28 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY**, **Claudine BAUDIN ERARD**, **Evelyne BOCQUET**, **Philippe BORDE**, **Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA**, **Raphaël DA CRUZ**, **Anita DANGIN**, **Jean-Luc DEROZIERES**, **Simone DEVAUX**, **Jean-Pierre NANCEY**, **Emmanuel PROVIN**, **Régis RENARD**, **Jean-Baptiste SCHREINER**, **Mélanie SIGNORY**, **Serge VOILLEQUIN**, **Lucienne WOJTYNA**.

Absents : **Angélique CHEVRE**, **Katty CLAYES TAHKBARI**, **Raynald INGELAERE**, **Pierre Frederic MAITRE**, **Pierre MARY**, **Pascale PETIT**, **Marie-José ROY-DECHANET**, **Mickaël VAIRELLES**.

Représentés : **Bruno LORILLERE** donne pouvoir à **Emmanuel PROVIN**, **Isabelle VAN-RYSEGHEM** donne pouvoir à **Régis RENARD**, **Karine VERVISCH** donne pouvoir à **Evelyne BOCQUET**.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : 02 : AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE SAINT-MACLOU –
VALIDATION PHASE APD
N° de délibération : 02_25022025**

**N°02 : AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE SAINT-MACLOU – VALIDATION
PHASE APD**
Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Dans la continuité des travaux de restauration de l'Eglise Saint-Maclou et dans un souci constant de valorisation du patrimoine de la ville de Bar-sur-Aube, le cabinet EURL Éric PALLOT Architectes, a été mandaté pour réaliser une étude d'avant-projet pour l'aménagement des abords de l'Eglise Saint-Maclou.

Lors du conseil municipal du 6 juin 2023, il a été approuvé le projet d'aménagement des abords de l'Eglise Saint-Maclou qui s'est poursuivi par l'approbation de la phase avant-projet sommaire (APS) le 7 novembre 2023. Pour mémoire, trois scénarii avaient été étudiés et il a été retenu le scénario 3 avec l'enlèvement des conteneurs enterrés, la compensation des places de stationnement et la possibilité de fermer la rue de l'Abbé Riel à la circulation des véhicules.

Pour rappel, les principes de projet issus du caractère historique des espaces et du monument sont :

- La création d'un véritable parvis devant la façade occidentale, tout en maintenant la circulation des véhicules. Les places de stationnements qui engorgent l'espace et qui obstruent la vue vers le portail de l'église seront supprimées

- La conservation et la mise en valeur des alignements de tilleuls marqueurs de l'évolution morphologique et historique du bâtiment et de la ville.
- Le marquage au sol de l'ancienne entrée du château par un traitement de sol pavé différent de celui du parvis.
- La dépose des conteneurs à déchets

Les principes de projets issus des problématiques de stationnement et de circulation sont :

- La réduction de la chaussée au croisement des rues de l'abbé Riel et de la rue Jeanne de Navarre pour limiter le stationnement sauvage.
- La mise en place de potelets anti-stationnement autour des espaces piétons pour interdire tout stationnement sauvage autour de l'église tout en laissant une partie accessible par l'installation de bornes rétractables de part et d'autre de la rue Jeanne de Navarre.
- Le maintien des places de stationnement le long de la rue Masson de Morfontaine
- Le maintien de la chaussée circulaire rue Jeanne de Navarre ainsi que le maintien des places de parking.
- Les aménagements au service de la mise en valeur des abords :
- La plantation d'arbres afin de recréer une perspective arborée depuis la rue Jeanne de Navarre en lieu et place des collecteurs du tri sélectif
- La plantation d'arbres devant la façade orientale de l'église sur la placette créée pour la mise en valeur du parvis.
- Divers revêtements et traitements pavés en cohérence avec ceux qu'on trouve déjà dans la ville de manière à se placer dans une certaine continuité de matériaux.
- Créer des zones en sable stabilisé et de pelouses au service de la mise en valeur de l'édifice.

Les principes de fonctionnement :

- Offrir des espaces de détente et de promenade plus importants aux piétons
- Permettre de créer une véritable place devant la façade occidentale de l'église pour des événements
- Mettre en valeur la ruelle afin de la rendre plus accueillante
- Maintenir des accès carrossables aux véhicules techniques autorisés au pied du monument lors d'événements organisés à l'intérieur de l'église

A ce stade, les travaux suivants sont envisagés :

Travaux d'aménagement du parvis et des abords de l'église saint maclou :

- Installations de chantier et protections
- Installations de chantier comprenant une base vie avec branchements, panneaux d'affichage
- Mise en place d'une aire de chantier par clôtures type Héras.
- Fermetures des rues pendant les travaux y compris signalisation, autorisations, panneaux de déviation etc...
- Mise en place de protections au droit des luminaires, des façades, des plantations alentours.
- Élagage des arbres conservés.
- Fournir DICT et étude et repérage des réseaux existants.
- Sondages et diagnostic des revêtements bituminés existants.

Déposes purges et démolitions :

- Décapage des revêtements des trottoirs :
 - Rue Jeanne de Navarre à partir du n° 8 jusqu'au n°4 rue Masson de Morfontaine
 - Rue Masson de Morfontaine du n° 4 au n°20 rue du collège
 - Rue de l'Abbé Riel n°7 au 20 rue du collège
- Purge des revêtements bitumés des rues Jeanne de Navarre – Masson de Morfontaine et de l'Abbé Riel.
- Purge du stabilisé et sol en gravier tout autour de l'église.
- Purge zone béton désactivé en face de l'entrée de l'église.

- Purge des anciennes souches d'arbres arasés au niveau des containers poubelles.
- Dépose des potelets métalliques façade Ouest rue Jeanne de Navarre.
- Dépose du muret béton au pied de l'alignement des tilleuls.
- Dépose de l'ensemble des bordures de trottoirs en pierre claire pour réutilisation après nettoyage.
- Dépose pour repose des 3 avaleurs et cuves de déchets et purges des cuves en béton.
- Dépose des mâts de lampadaires de la rue Jeanne de Navarre pour restauration en atelier.
- Dépose des panneaux de signalisations routiers.
- Dépose du mobilier urbains (poubelles, panneaux d'informations ...)
- Dépose des clous de jalonnement du parcours touristiques de la ville sur les trottoirs pour repose.
- Déplacement en conservation des bornes et chasse roues en pierres posées rue Masson de Mor-fontaine et rue Jeanne de Navarre.
- Dépose des perrons/marches en pierre devant les portes d'entrées pour repose

Réseaux :

- Déplacement et repiquage des réseaux en recherches.
- Fourniture et raccordements au réseau existant des bornes rétractables rue Jeanne de Navarre.
- Raccordements, des avaloirs, caniveaux et gargouilles au réseau existant des eaux pluviales.

Terrassement :

- Mise à niveau des terrains selon les plans projets avec agrandissements du terre-plein de l'église et réduction de la chaussée rue Jeanne de Navarre et rue de l'Abbé Riel.
- Fouille et mise en place de trois cuves en béton pour installation des conteneurs de tri sélectif enterrés (1 rue de l'Abbé Riel).
- Comblement par terre végétale des anciennes cuves enterrées de tri sélectif.
- Préparation des fonds de formes avec création de pente :
 - Pour sol stabilisé : Prévoir un décaissement d'environ 30cm avec remplissage par une couche de tout venant de 10/15cm.
 - Pour les dallages en pierre de la zone parvis/square : Prévoir un lit de pose (5cm de sable) et une couche de base avec drain en périphérie des caniveaux d'environ 20/30cm. La fourniture d'un géotex-tile est à prévoir.
 - Pour pavage des trottoirs : Prévoir un lit de pose (5cm de sable) et une couche de base d'environ 20/30cm.
 - Pour pavage des chaussées : Prévoir un lit de pose (5cm de sable) et une couche de base d'environ 20/30cm y compris création d'un fond de forme à double pente pour le ruissellement des EP dans les caniveaux.

Sols :

- Voirie carrossable – chaussée :
 - Fourniture et pose de pavés de grès 8x8cm en queue de paon sur mortier de pose et jointoyé terre/sable - Teinte ocre/rouge.
 - Fourniture et pose de pavés de grès 25x25cm en rangée droite pour délimiter les places de parking rue Jeanne de Navarre et aussi en délimitation de la zone d'intervention/projet.
 - Fourniture et pose de caniveaux simple pente en pierre naturelle teinte claire.
 - Remplacement des tampons de regards fonte par tampon de regards à paver hors regards circulaires.
- Voirie piétonne – Parvis / Espace jardin

- Fourniture et pose de dalles de pierres de bourgogne claire avec un épannelage de taille de dalles et calade pour le parvis et le pourtour de l'église.
- Fourniture de pavés de grès panaché de teinte ocre/rouge 25x25cm pour insertion dans le dallage pierre du parvis.
- Fourniture et mise en œuvre d'une surface en stabilisée mécanique sur fond de forme sable compacter (9/20cm) y compris fourniture et mise en œuvre d'un feutre anti-contaminant.
- Fourniture et mise en œuvre de voliges métalliques entre le revêtement stabilisé et le caniveau pierre et dallage en pierre de Bourgogne.
- Création de caniveau double pente en pierre teinte claire. (Voir sur plan EP- 1/500e)
- Tampons réseaux à prévoir habiller avec dallage pierre de bourgogne (dito parvis) autour de l'église.
- Pose de grilles avaloirs en fonte.
- Trottoirs :
 - Repose de bordures et bateau de trottoirs en pierre claire issus du réemploi de l'ancienne voirie et prévoir compléments si besoin, y compris fondations (voir sur plan EP- 1/500e).
 - Mise en œuvre de pavés de grès 25x25cm en rangée droites posés sur lit de sable sur les trottoirs - teinte beige.
 - Réfection des pentes devant les sorties des garages.
 - Restitution des Grilles Avaloirs et gargouille en fonte existantes et compléments si nécessaire. Création d'un caniveau double pente en pierre naturelle teinte claire. (Voir sur plan EP- 1/500e)
 - Signalétique en peinture au sol pour signifier les places de parking.
 - Repose des clous de jalonnement du parcours touristique.

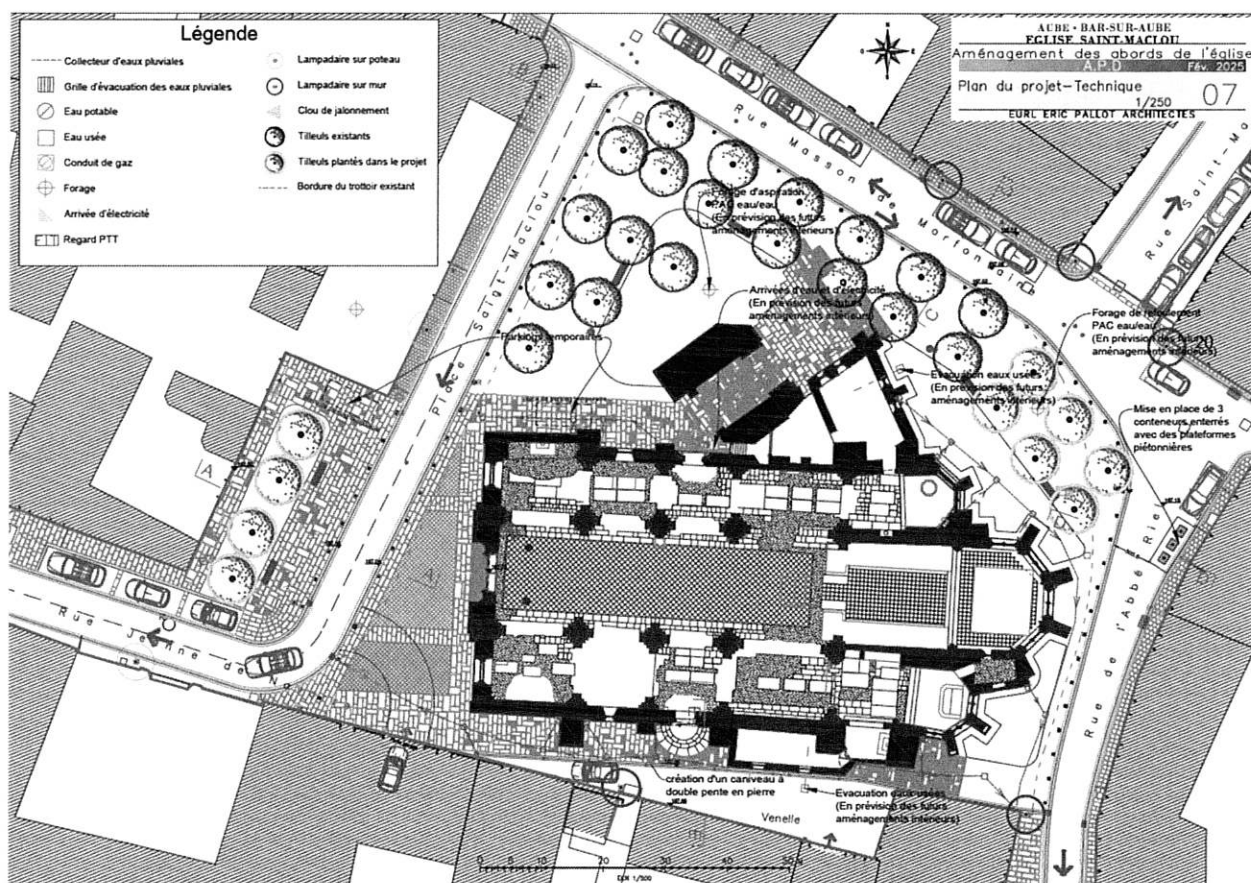
Mobiliers et équipements urbains :

- Repose des conteneurs poubelles devant le 1 rue Abbé Riel avec en option : l'habillage des plateformes piétonnières en pavés dito chaussée.
- Repose des mâts de lampadaires après restauration. (Nettoyage, réfection, traitement anti corrosif et re-mise en peinture)
- Pose des bornes cinq bornes métalliques rétractables commandées par badges y compris fondation, teinte au choix de l'architecte.
- Pose de six bancs acier et bois avec assise et accoudoirs et de 4 corbeilles métalliques sur pied y compris fondations et scellements. (Teinte au choix de l'architecte)
- Mise en place de panneaux de signalisation divers (signalisation piéton, voiture...)
- Installations de potelets anti-stationnement en fonte avec pommeau boule, finition RAL au choix de l'architecte, le long du square et sur la placette en face de l'entrée de l'église.

Espaces verts :

- Création 6 de fosses avec ajout terre végétale rue Masson de Morfontaine pour la plantation d'arbres.
- Création d'une grande fosse avec ajout de terre végétale rue Jeanne de Navarre.
- Plantation de quatre tilleuls (petits sujets) sur la placette en face de l'église et six tilleuls (moyens sujets) en rangée de deux pour compléter l'alignement sur la rue Masson de Morfontaine. – Taillés en têtards
- Mise en place de terres végétales sur les espaces plantés autour de l'église (selon plan) avec mise en place de voliges en châtaigner pour séparer les espaces verts des espaces stabilisés.
- Mise en herbe des parterres.

Dans le cadre de l'avant-projet sommaire proposé, le plan d'ensemble, corrigé de la fermeture à la circulation automobile de la rue de l'Abbé Riel, serait le suivant :



Les coûts prévisionnels se répartissent comme suit :

Désignation	Montant HT	TVA	Montant TTC
Installations de chantier / Travaux préparatoires	52 550 €	10 510 €	63 060 €
Déposes/Démolitions	137 415 €	27 483 €	164 898 €
Réseaux	50 000 €	10 000 €	60 000 €
Terrassement	62 718 €	12 543.60 €	75 261.60 €
Surfaces circulables et piétons	745 540 €	149 108 €	894 648 €
Espaces verts / Plantations	17 464 €	3 492.80 €	20 956.80 €
Mobilier extérieur	73 120 €	14 624 €	87 744 €
Divers et aléas	28 500 €	5 700 €	34 200 €
TOTAL	1 167 307 €	236 461.40 €	1 400 768.40 €

Ce projet pourrait être éligible à différentes subventions.

Aussi, le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

Montant subventionnable :	1 167 307.00 €
ETAT (30%) :	324 166.50 €
Région (40%) :	466 922.80 €
Département (10%) :	116 730.70 €
Commune :	259 487.00 €

Considérant l'avis favorable des commissions des finances, ressources humaines et travaux du 14 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1 167 307.00 € HT soit 1 400 768.40 € TTC
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer les dossiers correspondants
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les marchés de travaux et à signer tous les documents et actes correspondants
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Fait à Bar-sur-Aube, le 25 février 2025

Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube




M^{re} Simone DEVA, secrétaire de séance

